



Hebdo STEEQ

Syndicat des travailleurs de l'éducation de l'Est du Québec
<http://steeq.csq.qc.net>

MOT DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2010 se termine déjà afin de faire place à 2011. Syndicalement, on n'a pas à regarder bien loin derrière pour constater que 2010 fut riche en actions. Pensons notamment à la conclusion de la négociation sectorielle (tant chez le soutien scolaire que chez les enseignants), à l'entente de principe intersectorielle (salaire, retraite et droits parentaux), acceptée à très forte majorité par les membres enseignants du STEEQ (81 % à René-Lévesque, 98 % aux Chic-Chocs et 100 % aux Îles), et au forum sur les EHDAA du 25 octobre dernier. Politiquement, on a assisté à la création du Réseau Liberté Québec (RLQ) : de cette liberté-là, qui attaque les organisations et les valeurs syndicales et nous rend coupables de tous les maux, on n'en veut pas! Le discours du RLQ a fait des petits... et il y a de l'espace au Québec pour que des groupes du genre prennent de la place. C'est donc en réponse à cette forte montée de la droite que l'Alliance sociale s'est formée, regroupant les organisations syndicales de la FTQ, la CSN, la CSQ, la CSD, le SFPQ, l'APTS, le SPGQ ainsi que les organisations étudiantes telles la FECQ et la FEUQ.

La table est mise pour 2011 et plusieurs dossiers majeurs, dont celui des EHDAA, seront portés par la FSE et la CSQ. En attendant, les vacances de Noël approchent à grands pas. Je profite donc de l'occasion afin de vous souhaiter, à toutes et à tous, de passer de joyeuses fêtes auprès de vos familles. Du repos, du plaisir et, surtout, la santé! Merci pour votre implication syndicale en 2010.

Syndicalement,

Geneviève Roussy, présidente du STEEQ-CSQ



RETRAIT PRÉVENTIF CHEZ LES ENSEIGNANTES ENCEINTES

LA FSE (CSQ) ET L'APEQ SIGNENT UNE ENTENTE QUI RÉPARE ENFIN UNE GRANDE INJUSTICE FAITE AUX ENSEIGNANTES

Le 8 décembre dernier, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et l'Association provinciale des enseignantes et enseignants du Québec (APEQ-QPAT) ont adopté à l'unanimité une importante entente, conclue le 30 novembre dernier avec les comités patronaux de négociation, permettant de régler une injustice qui pénalisait les femmes enceintes devant se prévaloir d'un retrait préventif.

Une iniquité de traitement enfin revue et corrigée

Malgré de multiples démarches pour corriger la situation, les enseignantes enceintes étaient toujours pénalisées l'été lorsqu'elles se prévalaient d'un retrait préventif durant l'année scolaire. En effet, les sommes dues durant les vacances estivales étaient calculées comme si l'enseignante avait été en congé sans solde plutôt qu'en retrait préventif, ceci en raison du mode particulier de rémunération du personnel enseignant. Or, dans tous les autres corps d'emploi, les femmes ont droit à la totalité de leurs paies de vacances, malgré un retrait préventif. C'est donc ce même droit que la FSE et l'APEQ ont négocié et obtenu pour les enseignantes.

Dorénavant, les commissions scolaires devront verser aux enseignantes concernées la portion de revenu qu'il leur manquait durant l'été. Il est à noter que l'entente s'appliquera à l'été 2011 et n'a pas d'effet rétroactif pour l'été 2010 ou les années précédentes. Il peut être intéressant de rappeler qu'il y a environ 4 500 grossesses chez les enseignantes et que, chaque année, un grand nombre d'entre elles doivent être retirées pour des raisons de santé et de sécurité. Si vous désirez obtenir plus d'information à propos du retrait préventif, contactez le conseiller syndical de votre territoire. (Source : FSE)

RREGOP



Tel que mentionné lors des assemblées générales sur l'entente de principe intersectorielle, le taux de cotisation au RREGOP augmentera en 2011. Il passera ainsi de **8,19 %** à **8,69 %** à compter de janvier 2011 et l'exemption pour le calcul des cotisations passera de 16 520 \$ en 2010 à 16 905 \$ pour 2011.

ENSEIGNANT RESSOURCE



Certaines directions d'école du secondaire ont tendance à attribuer toutes sortes de tâches aux enseignants ressources. Ainsi, nous avons cru bon vous rappeler le rôle et fonctions rattachés à ce poste en vous référant à l'annexe IV des Dispositions liant 2005-2010 (E1). En résumé, l'enseignant ressource : 1) assume un rôle de suivi scolaire auprès des EHDAA ou d'élèves ayant des difficultés d'adaptation, d'apprentissage et/ou comportementales), 2) assume des tâches d'encadrement et de soutien auprès de ces élèves, 3) travaille en concertation avec les enseignants des élèves qui lui sont référés et 4) travaille en concertation avec les autres intervenants qui oeuvrent auprès des élèves. La commission nomme annuellement l'enseignant ressource après consultation de l'équipe enseignante concernée.

Par ailleurs, advenant le cas où votre direction d'école vous demanderait pourquoi le STEEQ se mêle de l'attribution des tâches des enseignants ressources, vous pourrez toujours lui rappeler que l'annexe IV a été intégrée à la nationale (E1) lors de la négociation de 2005, suite aux représentations musclées de la partie syndicale qui se sont soldées par la création de l'article 8-9.00 (EHDAA). Souvenons-nous que, depuis, la FSE porte sur la place publique le dossier des EHDAA.

En terminant, il est bon de rappeler que la dernière ronde de négociation a apporté une précision au rôle de l'enseignant ressource. Voici un extrait de la synthèse de l'entente de principe du 28 mai 2010 :

« Spécification que l'enseignante ou l'enseignant ressource exerce ses fonctions auprès des **groupes ordinaires** et ajout d'une nouvelle responsabilité, soit d'offrir un **accompagnement personnalisé, notamment pour chaque élève qui entre au secondaire avec une année de retard.** Application 2010-2011. » (Source : FSE)

Contactez votre conseiller syndical pour toute question relative au rôle et fonctions de l'enseignant ressource.

Geneviève Roussy, présidente

Aux membres du territoire des Chic-Chocs

Prenez note qu'à partir du 15 décembre, l'acheminement du courrier de Gaspé à New Richmond par Postes Canada sera terminé. Tout courrier qui sera expédié à l'ancienne adresse du bureau du STEEQ à Gaspé sera retourné à l'expéditeur. Les nouvelles coordonnées sont les suivantes :

STEEQ-CSQ
122, boul. Perron Ouest
New Richmond (Québec) G0C 2B0
Tél. : 1-877-977-1477 Téléc. : 418-392-5736
Courriel : steeqgas@globetrotter.net

Que cette année soit des plus heureuses pour vous et vos proches. Merci de votre confiance et nos meilleurs vœux en ce temps des fêtes. Bonne et heureuse année 2011!



HORAIRE DES BUREAUX DU STEEQ DURANT LE CONGÉ DES FÊTES

Fermeture

Ouverture

22 décembre 2010 à 16 h 00

5 janvier 2011 à 8 h 30

La Caisse Desjardins de l'Éducation sera ouverte le :

Vendredi, 24 décembre : 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi, 29 décembre : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

Jeudi, 30 décembre : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00

Vendredi, 31 décembre : 9 h 00 à 12 h 00

L'horaire habituel reprendra **le lundi 5 janvier 2011.**

**Le personnel de la Caisse Desjardins de l'Éducation
vous souhaite de joyeuses fêtes!**